



Contrat avec un artisan, comprenant la clause...

Par **titi**, le **08/07/2008** à **13:40**

J'ai signé un contrat avec un artisan pour des travaux dans la maison. Le contrat est signé avec la mention: "Sous réserve d'acceptation des crédits". Ma banque a refusé le crédit, et l'artisan est injoignable depuis. Je lui ai versé 2000 euros à la signature. Comment dois-je lui adresser le courrier de résiliation de contrat et demander le remboursement de la somme ainsi versée?

Par **Tisuisse**, le **09/07/2008** à **09:18**

Si la demande de prêt a été faite dans les délais impartis et si ce sont plusieurs organismes financiers qui ont refusé le prêt, envoyez à l'artisan une LR avec AR et si le résultat est infructueux, chargez un huissier de procéder au recouvrement.